Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi

Syndicat National du Pompage du Béton

info

Béton Prêt à l'Emploi et Pompage

n°10 : AVRIL 2012

PROCLAMATION DU 2ÈME JURY - SALON « FAIRE CONSTRUIRE SA MAISON »

Paris / Porte de Versailles / 14-15-16 septembre 2012

Sommaire

P4 **Dossier formation**

Information

Unité de production

- Certificat de Qualification centraliste
- Certificat de Qualification chef de centrale VAE

Partenariats

- ISA-BTP
- FFB-LGR

Témoignage

P12 **Lu, vu, entendu**

Tribune

Environnement : LQE,
la qualité environnementale en Lorraine

Le Concours National
Bétons Agricoles 2012 est lancé !

Concevoir, construire et gérer des structures durables en béton

Merci à Philippe Chauvin

Actualité syndicale et stratégies 2012

Béton au contact d'eau destinée à la consommation humaine

Assemblée générale 2012 de l'Unicem

P28 **L'actu**

Activité des régions

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi soutient l'opération « Le Béton naturellement » sur le terrain

Le salon des élus locaux d'Aquitaine

Informations nationales

P34 **Pompage du béton**

Edito

Réunion nationale

Formation technique pompage

P40 **Vient de paraître**

Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi

Syndicat National du Pompage du Béton

UNICEM

SIÈGE SOCIAL :
3, rue Alfred Roll
75849 Paris Cedex 17
tél. : 01 44 01 47 01
fax : 01 44 01 47 47
email : snbpe@snbpe.org

SITE INTERNET :
www.snbpe.org
www.snpb.org

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Alain Camus

RÉDACTEUR EN CHEF :
Benoist Thomas

CONCEPTION
helenegiquello@yahoo.fr
et www.antonindoussot.fr

ICONOGRAPHIE DE CE NUMÉRO :
Droits réservés Toupie Développement

IMPRESSION : Inboard

Imprimé sur papier recyclé

Le SNBPE est adhérent à l'UNICEM

Edito

Beaucoup plus qu'un symbole !

Depuis le 1er janvier 2012, le SNBPE est passé du statut de syndicat associé à celui de syndicat adhérent de l'Unicem : un changement qui pourrait sembler symbolique, mais qui est en fait fondamental. Si un syndicat associé paie une cotisation et bénéficie de services partagés, un syndicat adhérent est une sorte d'actionnaire, qui joue un rôle-clé dans la gouvernance de la fédération, partage la stratégie, les coûts et les risques.

Au sein de l'Unicem, on trouve 17 branches qui appartiennent à deux familles principales : les industries extractives dont le principal syndicat est l'UNPG et dont l'enjeu majeur est l'accès à la ressource, et les fabricants de produits minéraux dont le principal syndicat est le SNBPE et dont l'enjeu majeur est la promotion de leurs produits. Le retour du SNBPE comme adhérent redonne à l'Unicem une gouvernance beaucoup plus représentative de la sensibilité de ces deux familles.

Pour l'Unicem, c'est une vraie opportunité : le nouvel équilibre des pouvoirs ne peut que nous conduire à progresser dans le choix de nos priorités, dans la clarification des rôles entre syndicats et fédération, dans l'écoute de nos adhérents et dans la précision de notre gestion. L'Unicem doit s'en trouver renforcée dans son rôle fédéral, plus légitime, et finalement plus forte vis-à-vis de l'extérieur.

Pour le SNBPE, c'est une opportunité d'influencer les choix de l'Unicem, de remettre la promotion de la filière minérale au cœur de sa stratégie, mais aussi de mieux profiter de la capacité d'influence de la fédération.

Ce retour ne peut être que « gagnant-gagnant ». Il apportera de la complémentarité et de l'efficacité dans nos actions syndicales. Il renforcera aussi, je n'en doute pas, la confiance et la solidarité entre les équipes.

Merci à tous ceux qui l'ont permis, qui ont eu la sagesse de regarder l'avenir sans oublier les leçons du passé, et longue vie à cette nouvelle union ! ■

Denis Maître
Président de l'Unicem

Ceficem

FORMATION

Malgré la conjoncture économique, le nombre de salariés dans l'industrie du béton prêt à l'emploi n'a pas baissé depuis plus de 5 ans, et chaque année le secteur a besoin de recruter plus de 400 salariés en France (suite à des départs en retraite, des promotions internes, des démissions, des fins de CDD...) dont les deux tiers sur des postes d'agent technique ou de chef de centrale.

Pour procéder à des recrutements, un problème récurrent se pose à toutes les entreprises : l'inexistence de personnel qualifié pour ces métiers sur le marché de l'emploi, alors que les compétences recherchées sont multiples (connaissance des bétons et de la norme EN 206-1, prise de commande, gestion du planning de livraison, maintenance de la centrale...). En effet, aucun diplôme de l'Éducation nationale n'existe dans le secteur du BPE, il n'y a donc pas de jeunes formés à ces métiers qui sortent du système scolaire traditionnel.

Afin de palier à cette difficulté, la profession a créé des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). Les CQP sont des titres qualifiants mis en place par les partenaires sociaux du secteur et reconnus par les entreprises relevant des branches Carrières et Matériaux. Ils reposent sur des référentiels d'emploi, de compétences et de formation dont les contenus sont définis par les branches professionnelles.

DANS LE SECTEUR DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI, IL EXISTE 3 CQP :

- Agent technique de centrale, avec plus de 500 personnes formées depuis 1994,
- Chef de centrale, qui vient d'être créé en 2011 par la profession,
- Technicien de laboratoire, qui est commun à l'ensemble du secteur Carrières et Matériaux.

LES CQP PEUVENT ÊTRE OBTENUS :

- Pour les nouveaux embauchés en suivant l'intégralité du cycle (à raison d'une semaine de formation par mois pendant environ 10 mois),
- Pour les salariés en poste grâce au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui peut permettre à un salarié d'obtenir directement un CQP s'il exerce, ou a exercé, pendant au moins 3 ans dans une entreprise du secteur Carrières et Matériaux, une activité professionnelle en lien avec l'emploi du CQP visé.

LA VAE SE DÉROULE EN 2 PHASES :

- Un positionnement des compétences du salarié sur son lieu de travail,
- La rédaction d'un dossier descriptif des activités.

L'ensemble du dossier VAE est ensuite examiné par un jury paritaire*, qui statue sur l'attribution du CQP.

Les formations préparant aux CQP sont organisées par CEFICEM dans les centres d'Asnières (92), Bessières (31) et Montalieu (38).

Les CQP et la VAE font partie des dispositifs prioritaires de la profession, ils bénéficient donc d'un financement intégral par l'OPCA3+. ■

* Le jury paritaire VAE est constitué de membres des organisations représentatives des salariés et des employeurs du secteur Carrières et Matériaux de Construction.

TEMOIGNAGE

Cédric Chaoui,

« Délégué régional à la formation pour CEFICEM depuis le 19 avril 2004, je m'occupe du déploiement de la formation continue auprès de la branche professionnelle des Carrières et Matériaux de Construction, et ce sur les secteurs géographiques Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, DOM-TOM et la Corse. Je suis à ce titre au contact des producteurs du béton prêt à l'emploi et des sociétés de pompes à béton depuis 8 ans. J'interviens afin de leur présenter les dispositifs de la formation continue du secteur BPE et du pompage. Certaines demandes font l'objet de visites commerciales approfondies afin d'adapter des programmes de formations techniques sur site.

Les attentes de la profession ont porté, depuis que je suis en poste, sur la norme EN NF 206-1, la vente de la solution pompage, la mise en œuvre en sécurité des pompes à béton, les stages de fabrication et de mise en œuvre du BPE ; avant tout dans le cadre de sessions inter-entreprises régionales. Il ne faut pas oublier les dispositifs de formation et de conseil sur la certification NF BPE déployés, il y a quelques années.

Actuellement, la demande porte fortement sur la prise de commande et la gestion du planning en centrale BPE mais aussi sur la sécurité en matière de conduite des camions toupies et d'utilisation des pompes à béton.

Toujours dans cette perspective de développement des compétences des centralistes, les producteurs du BPE recrutent et forment de jeunes salariés dans le cadre des Certificats de Qualification Professionnelle agent technique de centrale à béton. Les salariés, ayant davantage d'expérience, mettent en place, avec l'accord de leur employeur, des Validation des Acquis de l'Expérience sur les postes de centralistes et de techniciens de laboratoire du secteur BPE.

Les producteurs de BPE restent en veille permanente sur nos dispositifs de formation. Nous sommes là pour leur proposer des solutions de formation au quotidien, et personnalisées, puis innover sur de nouvelles sessions comme celle du chef de centrale. Des idées émergent de la part des professionnels du BPE, comme la formation agent de planning, chef de secteur, la fabrication et l'application des nouveaux bétons. Le délégué régional à la formation est présent pour formaliser ces projets et les faire remonter au niveau national.

Les demandes de formation dans le secteur du BPE restent très précises et très pertinentes car le haut niveau technique requis l'exige. C'est un domaine passionnant, polymorphe et en perpétuelle évolution avec une ingénierie de formation indispensable. Une de nos priorités est de rester au contact continu du secteur du béton prêt à l'emploi afin de répondre à ses besoins. » ■

Pour toute information complémentaire, contactez :

CEFICEM

3, rue des Frères Chausson
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Tél. 01 46 13 46 13
Fax. 01 46 13 46 00

Email : contact@ceficem.fr

Les 28 et 29 mars 2012, a eu lieu le 18eme forum Emploi d'Egletons

L'association FEA (Formation-Egletons, l'Ambition) a été créée en 1991 par les chefs d'établissements de formation d'Egletons. Elle se donne pour mission de fédérer les activités des différents centres afin de promouvoir leur complémentarité en matière de formation dans les travaux publics et le génie civil.

La diversité exceptionnelle des formations réunies sur le site d'Egletons permet de proposer des parcours de formation adaptés pour les jeunes, les demandeurs d'emploi ou les salariés, quelle que soit leur situation de départ. Le pôle d'Egletons offre un éventail sans équivalent de formations qualifiantes ou diplômantes, du niveau V jusqu'au niveau I, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Plus de 2500 jeunes ont pu ainsi profiter de l'offre présentée par les 60 entreprises exposantes.

Le SNBPE et l'UNICEM sont présents depuis de nombreuses années afin de promouvoir nos métiers et nos filières auprès des futurs prescripteurs de nos solutions bétons.

La ville d'Egletons peut ainsi être considérée comme la Capitale de la formation dans les domaines des travaux publics et du génie civil.

Avec la création d'un IUT et l'ouverture de l'Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics (E.A.T.P.), un établissement unique en France, c'est autour du pôle génie civil que la ville a établi sa réputation. ■

Olivier Chaix
Délégué SNBPE
Centre-Est

FORMATION

Le partenariat ISA BTP - SNBPE

L'ISA BTP est une école d'ingénieurs publique habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, créée en 1996 et qui fait partie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Elle forme chaque année une trentaine d'ingénieurs ce qui en fait une école à taille humaine.

SES TROIS GRANDES PARTICULARITÉS :

- des cours techniques et technologiques dès la 1ère année,
- de nombreux stages : 7 périodes soit 67 semaines,
- une ouverture à l'international et plus particulièrement vers l'Espagne : enrichissement linguistique, technique et culturel.

Les ingénieurs ISA BTP sont spécialisés dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.
La formation théorique associée aux nombreux stages offre un large panel de métiers : conducteur de travaux, ingénieur en bureaux d'études, bureaux de contrôle, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Les nombreuses expériences en entreprises permettent aux élèves-ingénieurs de choisir le domaine qui correspond à leurs aspirations. Les ingénieurs formés répondent parfaitement aux besoins des entreprises et sont rapidement opérationnels.

DANS LE CADRE DE NOTRE CONVENTION DE PARTENARIAT, NOTRE PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2012 SERA LE SUIVANT :

Le 12 avril à Anglet, Patrick Guiraud et Christophe Delhaye animeront une journée technique ayant pour thèmes :

- L'Analyse de Cycle de Vie d'un pont en béton,
- La présentation de l'outil de mesure des impacts environnementaux BET*ie* pour les ISA de 3ème, 4ème et 5ème années.

En mai
Visite de chantier avec une démonstration de pompage pour les ISA 2ème année.

En juin
Visites de carrières, d'unités de production de BPE et de cimenteries pour les ISA 1ère année.

A noter qu'en septembre 2012, l'ISA BTP accueillera la commission développement du SNBPE à Anglet (64) à l'occasion de son séminaire annuel de rentrée. ■

◆ **Christophe Delhaye**
Délégué SNBPE Sud-Ouest

RENCONTRE

AVEC ANNE DREYFUSS ET JEAN-RÉGIS TARASEWICZ
INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DU BÂTIMENT - IFRB

Présent à travers 30 antennes locales, l'IFRB a la volonté de couvrir tout le territoire national. Région à la pointe, l'IFRB Languedoc-Roussillon propose aujourd'hui 3 licences professionnelles, 2 diplômes d'université et une formation professionnelle continue « chefs d'équipe béton armé ». La règle que s'est fixée l'équipe d'encadrement reste la même depuis 20 ans et 26 promotions : répondre au plus près des attentes et des besoins des entreprises du BTP.

Anciennement CERF BTP, l'IFRB est un réseau de 30 organismes de formation spécialisés dans le bâtiment, présent sur l'ensemble du territoire.

Ses missions :

- Elaborer des outils techniques et commerciaux destinés à accompagner les entreprises du bâtiment dans les chantiers,
- Développer des formations adaptées aux évolutions de la profession en partenariat avec les Unions et Syndicats, pour être au plus près de leurs attentes,
- Collaborer avec les organismes de formation réputés afin de trouver des formateurs compétents,
- Concevoir des formations adaptées en terme de durée, de rythme, de conditions d'organisation, de compétences, et d'actualisation.

C'est ce recul qui permet à l'IFRB Languedoc-Roussillon de répondre au mieux à la demande et au besoin en privilégiant les formations en alternance diplômantes.
Les licences et les diplômes universitaires sont pilotés conjointement par l'université et la Fédération du Bâtiment ce qui permet d'adapter au mieux le choix du programme, des enseignants et des stagiaires.
Et dans le cadre de cette alliance, le plus apporté par l'IFRB Languedoc-Roussillon est sans aucun doute l'intégration de l'alternance dans des cursus universitaires.

Les formateurs connaissent le métier sur le bout des doigts, la plupart d'entre eux exerçant encore une activité professionnelle. Les stagiaires ont ainsi un lien direct avec le monde de l'entreprise, en ayant face à eux des formateurs confrontés aux mêmes problématiques.
Ce n'est d'ailleurs pas les chiffres qui donneront tort à l'équipe pédagogique : 80% des stagiaires trouvent un emploi directement à l'issue de la formation, et 100% dans les 3 mois qui suivent.

100% DES STAGIAIRES TROUVENT UN EMPLOI DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LA FORMATION

Conscients de la valeur des formations dispensées, les stagiaires venus de toute la France, et plus motivés les uns que les autres, présentent chaque année 400 dossiers pour 70 places, souvent parrainés par des entreprises qui n'hésitent pas à investir sur les jeunes apprentis.
Pour proposer une offre toujours plus en adéquation avec la demande, l'IFRB a ouvert en 2011 une licence éco-construction à Narbonne pour des entreprises de taille plus réduite.
L'idée de cette nouvelle formation est d'élargir à plusieurs domaines du second œuvre technique la Qualité Environnementale des Bâtiments.

UN BAC+3 EN 2 ANS

La pertinence de ces formations permet à certains stagiaires d'évoluer vers une école d'ingénieurs. Les licences professionnelles sont donc fréquemment des marches-pieds pour poursuivre des études supérieures.
Dans le même ordre d'idées, il est tout à fait possible d'atteindre un niveau Bac+3 en... 2 ans !
En effet les meilleurs stagiaires des diplômes universitaires peuvent enchaîner directement sur les licences pros, avec la bénédiction des entreprises qui là encore ont compris l'intérêt d'un investissement humain. Ces passerelles, effectives tous les ans pour 3 ou 4 personnes sont une grande fierté des équipes pédagogiques

En parallèle des formations diplômantes, l'IFRB Languedoc-Roussillon a ouvert depuis 2 ans une formation professionnelle continue pour les salariés d'entreprises de la région.
Initiée par l'Union Maçonnerie Gros Oeuvre, cette formation part d'un postulat constaté en entreprise : le chef d'équipe doit pouvoir remplacer le chef de chantier le cas échéant.

Au rythme d'une semaine par mois pendant 6 mois, les stagiaires-salariés enrichissent leurs connaissances. La gageure principale de cette formation a été de trouver le bon équilibre entre le temps passé en salle et celui en entreprise sans pénaliser celle-ci. Et c'est un pari gagné puisque, après 3 promotions, les entreprises régionales continuent d'envoyer des stagiaires, qui trouvent immédiatement leurs marques à la fin de la promotion.
Dispensée jusqu'ici sur le secteur de Montpellier, cette formation professionnelle est en projet pour répondre à un besoin des entreprises de Narbonne et Carcassonne.

LA DIVERSITÉ DES INTERVENANTS EST LA VRAIE RICHESSE DES FORMATIONS

Répondre au besoin par des formations de haut niveau passe donc par une adéquation entre les fondamentaux d'éducation validés par l'université et une approche professionnelle maîtrisée par des formateurs au fait de la réalité du terrain.
Et c'est bien de là que ces différents cursus tirent leur légitimité : la diversité de formateurs et d'intervenants crédibles.
C'est dans ce contexte de richesse par la diversité que le SNBPE intervient en alternance avec d'illustres organismes tels que la SMABTP, l'OPPBTP, ou l'ADEME, pour être au contact des décideurs de demain, établir ou renforcer des liens avec les professionnels du bâtiment.
Les interventions sont là encore élaborées par rapport au besoin des stagiaires.
Les modules fonctionnent en demi-journées de deux types : des modules très « théoriques » et des modules très orientés « terrain ».
Pour les premiers, l'accent est porté sur la norme et les innovations. A noter que la présentation de la norme NF EN 206-1 est plus ou moins détaillée selon que les stagiaires sont en diplômes universitaires, en licence ou en formation continue. Il est d'ailleurs très intéressant de noter que les différents publics n'en ont pas la même connaissance.
Si les chefs d'équipe n'y ont pas été très sensibilisés jusqu'ici, les licences professionnelles en ont au contraire une connaissance de plus en plus approfondie au fur et à mesure des promotions.
Dans tous les cas, piqûre de rappel ou première confrontation, les stagiaires se sentent mieux armés dès leur retour en entreprise pour défendre un choix de consistance de béton par exemple.
Le deuxième temps fort de cette première demi-journée est axé sur l'offre du BPE et ses innovations. Des bétons esthétiques aux bétons techniques toute la gamme est soigneusement présentée, en s'appuyant au maximum sur les retours d'expérience du public.

Ces retours d'expérience sont au cœur des échanges de la deuxième demi-journée : comment passer une commande de BPE, comment doit se dérouler une livraison, quid de l'ajout d'eau ou pourquoi faut-il curer le béton, sont autant de thèmes « pratiques » qui délient très vite les langues.
Outre donner des clés aux stagiaires, ces interventions terrain ont pour but d'ouvrir le dialogue entre professionnels du BTP et du BPE.
Si ces quelques heures ont permis de rappeler que des deux côtés d'un téléphone, lors d'une prise de commande, il y a un être humain, alors le pari est gagné. C'est bien là l'un des enjeux de ces sessions : établir la communication.

Le dernier type d'intervention est plus spécialement prévu pour les licences pro éco-construction.
La quasi-totalité de l'intervention est consacrée à l'étude QEB et à inciter aux échanges.
On y rencontre aussi bien des maçons que des menuisiers... Chacun faisant abstraction d'idées reçues et étant ouvert et à l'écoute.

L'équipe de l'IFRB Languedoc-Roussillon a su construire des cursus de formation répondant aux besoins de la profession en se tenant à un principe d'éducation fondamental « *nous sommes là pour apprendre à pêcher et non pas à les nourrir* ». ■

Propos recueillis par
◆ **Nicolas Luttringer**
Délégué SNBPE
Région Sud-Est

TÉMOIGNAGE

Mesdames FABRE et RAFIE, enseignent en Sciences et Vie de la Terre à des élèves du secondaire du collège Monséjour de Bordeaux

Le programme prévoit la construction d'un pont ; un ouvrage d'art étant souvent réalisé en béton, le BPE et ses constituants, entrent donc dans le programme de l'enseignement.
Dès lors, quoi de plus logique que de faire visiter aux élèves une carrière et une unité de production de BPE.

« Pour un collège qui a des élèves faisant l'option découverte professionnelle 3 heures, cette journée est la concrétisation d'explications données en amont, et l'apport d'une culture dans divers domaines. Lors de cette visite, nous avons remarqué que nos élèves étaient plus attentifs car ils prenaient vraiment contact avec le milieu professionnel et mettaient en relation toutes leurs connaissances théoriques... Parfois mal assimilées.

La relation avec la SVT et la géologie pour le sous-sol, la relation avec la physique et la chimie pour l'explication de la fabrication du béton et les adjuvants utilisés, les consignes de sécurité et le respect en règle générale sur le chantier sont des éléments importants pour l'articulation de la découverte professionnelle en classe de 3ème avec les enseignements obligatoires. La visite d'une carrière et d'une unité de production de béton prêt à l'emploi donne une ouverture sur le réel ; elle offre des situations pédagogiques utilisables dans les disciplines. Elle permet enfin de transmettre des valeurs que les élèves semblent ensuite reproduire à l'intérieur du collège.

Les jeunes ont pris conscience de toute la chaîne et de toutes les étapes du déroulement de la fabrication du béton à partir de l'extraction des granulats. Ils semblent plus motivés pour comprendre et éventuellement, pour deux d'entre-eux, choisir un métier dans ce secteur.
Nos adolescents ont été largement conquis par les explications données par les professionnels présents sur le site et ils ont apprécié que ces professionnels se soient mobilisés, aient consacré un temps précieux pour eux. Ils ont pris conscience que pendant ce temps ces personnes ne pouvaient faire une autre tâche.

Dans le cas de notre projet, les nombreuses relations que nous avons eues avec l'UNICEM ont permis aussi de répondre

complètement à nos attentes et la suite de cette visite se fera le jeudi 22 mars pour voir un ouvrage en relation avec les métiers du BTP : le pont Bacalan-Bastide à Bordeaux.

Le partenariat collège-entreprise est pour nous fondamental car le travail adulte est très éloigné pour nos élèves de leur vie quotidienne. Le financement du bus pour la visite constitue une aide capitale pour pouvoir se déplacer en dehors de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Sans celle-ci nous n'aurions pas eu les moyens de venir vous rencontrer.
C'est pourquoi nous tenions à vous remercier pour cette journée très formatrice et instructive à tous les niveaux. Les enseignantes que nous sommes ont également appris des choses sur les métiers et les formations proposées dans vos écoles spécifiques.

Nous souhaitons vraiment établir un parcours de partenariat avec vous, à travers vos activités, vos fonctions, vos documents, vos témoignages afin de transmettre à nos élèves des valeurs comme le respect, l'utilité, l'esprit d'équipe, la curiosité, la persévérance, la tolérance, l'enthousiasme, le désir d'évoluer, la passion... Qui sont nécessaires pour préparer leur réussite et leur vie en société à venir.

Un grand merci encore à toutes les personnes de l'UNICEM et du SNBPE Aquitaine pour leur accueil, leurs explications éclairées, leur disponibilité, l'organisation de cette visite riche et passionnante. » ■

Lu, vu, entendu

13
Tribune

14
Environnement : LQE, la qualité environnementale en Lorraine

15
Le Concours National Bétons Agricoles 2012 est lancé !

16
Concevoir, construire et gérer des structures durables en béton

18
Merci à Philippe Chauvin

20
Actualité syndicale et stratégies 2012

24
Béton au contact d'eau destinée à la consommation humaine

27
Assemblée générale 2012 de l'Unicem

TRIBUNE

«ACTEURS DE L'UNICEM, BÂTISSEURS DURABLES DE NOS PROFESSIONS»

La vie syndicale connaît en ce début d'année 2012 une évolution majeure avec le retour du SNBPE comme membre adhérent à part entière de l'UNICEM.

COLLÉGIALITÉ ET ÉNERGIE COMMUNICATIVE

Depuis 2009 et l'élection de nouveaux présidents en Pays-de-La-Loire, nos décisions ont toujours été prises collégialement, après un temps d'échanges et de réflexions, entre les présidents des collèges granulats, BPE, UNICEM et Charte environnement des industries de carrières. Cette pratique crée une dynamique très porteuse dans la gestion des grands dossiers et joue un rôle d'entraînement pour la profession toute entière. Les actions menées profitent ainsi à tous les adhérents, PME et groupes. La profession en sort renforcée et grandie.

DYNAMISME RÉGIONAL ET ACTIVISME SYNDICAL

Notre région, classée en deuxième position pour la production de granulats et en quatrième pour celle de BPE, a su s'adapter aux aléas de la demande depuis trois ans. Le solde migratoire positif continu de la région Pays-de-la-Loire impose de répondre de manière croissante aux besoins de ces nouveaux habitants qui s'installent plus particulièrement dans les départements littoraux. Les grands projets sont d'ailleurs nombreux et ambitieux : nouvel aéroport, ligne LGV...

Chacun se prépare à une reprise tant attendue, qui sera lente, mais dont on constate l'amorce dans le béton prêt à l'emploi, même si les intempéries de ce début d'année ont quelque peu freiné notre optimisme tout relatif.

Un excellent esprit anime l'UNICEM régionale qui compte des adhérents motivés dans tous ses domaines d'activité. Ils multiplient les actions auprès des élus, des collectivités et des administrations. Le rôle de nos professions dans l'aménagement du territoire est ainsi reconnu et la réponse aux besoins de logements inscrite dans les documents d'orientation.

Le colloque organisé en novembre dernier sur le thème de l'approvisionnement durable des territoires en matériaux de construction a été un point d'orgue de nos professions, rassemblées autour de débats constructifs, initiés avec les acteurs politiques, économiques et institutionnels de la région. Il a permis également de montrer combien toute la filière aval du BTP, forte de 100 000 emplois régionaux, dépendait fondamentalement de la pérennité de nos activités.

ACTUALITÉ COMMUNE EN 2012

Deux dossiers concernent particulièrement nos deux professions : les granulats marins et la sécurité.

Des incertitudes planent sur l'avenir de certains gisements marins dont l'extraction fournit, pour le moment encore, des ressources en quantité suffisante. L'activité du BPE consomme une grande part de cette production et, alors que les ressources terrestres de sable de Bretagne s'épuisent et que des départements littoraux utilisent 50% ou plus de sables marins pour la construction, une pénurie aurait des conséquences majeures pour la filière et le développement des territoires.

Dans le cadre de l'engagement Santé-Sécurité de l'UNPG, les entreprises de la région s'investissent volontairement. L'association et le partage d'expériences entre les collèges granulats, BPE et pompage du béton seront un moyen d'accroître encore l'efficacité de cette démarche.

AVENIR FÉCOND ET SYNERGIE PROLIFIQUE

En 2011, l'UNPG s'est associée au SNBPE pour animer des espaces sur des événements et des salons aux niveaux national et régional. Ce sera le cas cette année encore, à l'occasion d'ARTIBAT.

L'accès à la ressource reste enfin un axe prioritaire de notre communication. Le renouvellement des compositions des CDNPS devrait permettre de solliciter une représentation plus étoffée des utilisateurs de granulats que sont les producteurs de béton prêt à l'emploi, à côté des industries des TP et du bâtiment.

Le BPE est un acteur sans cesse plus impliqué dans les filières composantes de l'UNICEM, ne citons parmi tant d'autres que le développement durable et l'aménagement du cadre de vie. Notre union régionale ne peut que profiter de cette dynamique insufflée et sera, j'en suis persuadé, à la hauteur des ambitions que nous voulons porter. ■

◆ **Patrick Lecomte**
Président de l'UNICEM Pays-de-la-Loire

Environnement : LQE,
la qualité environnementale en Lorraine

Reconnu Centre de Ressources régional pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti depuis 2008 par l'ADEME et la région Lorraine, l'association LQE a été créée en janvier 2004 à l'initiative d'organismes fédérateurs lorrains tels que FFB, UNSFA, Ecole d'Architecture de Nancy, EGF, Ecole des Mines de Nancy, EDF Lorraine, Groupe Moniteur, CNIDEP (Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises).
Administré par un conseil d'administration très représentatif de la diversité de ses 200 adhérents, le réseau LQE présente l'originalité de rassembler toutes les professions lorraines de la filière de la construction ou en lien avec cette dernière autour de ses 3 grands objectifs : PROMOUVOIR la Qualité Environnementale du cadre bâti par l'ECHANGE et l'ACCOMPAGNEMENT.

Sur ces bases, LQE travaille à la dynamisation d'un réseau dense comprenant :

- Collectivités locales et organismes d'Etat (Région, Conseils généraux, Intercommunalités, communes, DREAL, DDT, CAUE, ADEME Lorraine...

Michel George
Délégué SNBPE
Région Est

- Organisations professionnelles et de formation dont la CCI, l'Union des Maisons Françaises...
- Prescripteurs, entreprises du BTP, constructeurs de maisons individuelles, fabricants et fournisseurs, banques,
- Le Moniteur...

Pour mener cet ambitieux projet et cette action majeure au service de l'installation du réflexe HQE© chez tous les acteurs de la construction, LQE s'appuie sur 5 grandes commissions :

- Promotion - Evénement
- Technique et Economie
- Air - Eau - Energie-Matériaux
- Formation - Sensibilisation
- Urbanisme

Toutes les actions de ces commissions visent à faire passer l'expérimentation ponctuelle des pratiques environnementales à une démarche permanente et générale de la qualité HQE© dans l'acte de construire, de rénover et de repenser l'urbanisme et les quartiers.

L'approche ponctuelle HQE© doit être transformée en un réflexe permanent, totalement et solidement intégré à la culture même de tous les acteurs de la chaîne.

Colloque annuel, réunions de promotion et d'information, formations multiples, accompagnement des entreprises porteuses de projets, constituent une large part des actions de Lorraine Qualite Environnementale pour la construction et de ses commissions.
Des outils pratiques d'envergure, développés par ces commissions, contribuent à semer et à renforcer cette nouvelle culture au sein des organisations et entreprises tout en portant l'information auprès du grand public par le site de LQE :

- HQE, mode d'emploi en Lorraine,
- Annuaire d'acteurs lorrains de la Qualité Environnementale du Cadre Bâti,
- Catalogue de réalisations de référence en ligne.

Ainsi un travail colossal de fond est mené par LQE depuis 2004.

La reconnaissance de LQE en tant que centre de ressource régional pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti fait de l'association, une référence du grand Est et un acteur majeur de la promotion et de l'enracinement d'une nouvelle culture au service de la construction.

Aussi peut-on dire de LQE qu'elle a anticipé modestement mais fermement quelques principes et actions de Grenelle 1 et 2. ■

Le Concours National de Bétons Agricoles 2012 est lancé !

Le SNBPE lance la 7ème édition du « Concours National Bétons Agricoles »

Créé en 2006, le concours vise à récompenser les bâtiments agricoles en béton les plus intéressants et les plus remarquables en évaluant les critères techniques, environnementaux mais aussi esthétiques. Organisé avec le soutien de Centre d'Information sur le Ciment et ses Applications (CIMBETON), du Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (SYNAD) et du Syndicat National du Pompage du Béton (SNPB), ce concours voit son nombre de participants accroître chaque année.

Sont admis à concourir : les constructions en béton du type : silos, bâtiments d'élevage, ouvrages d'assainissement, bétons décoratifs, chais et toutes autres réalisations en béton d'aménagement et décoratif. Ce large panel de construction en béton permet à de nombreuses exploitations agricoles de participer.

Pour l'édition 2012, le jury sélectionnera trois exploitations / entités agricoles auquel il décernera un prix. Un prix sera attribué pour valoriser l'effort fait en matière de développement durable, un autre récompensera la valorisation du patrimoine et un troisième primera la conception du bâtiment.

L'entreprise de mise en œuvre, le producteur de béton prêt à l'emploi, l'exploitant agricole et l'architecte du projet seront récompensés pour chacune des exploitations ou entités agricoles lauréates.

Les prix du Concours National Bétons Agricoles seront remis au Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand, le jeudi 4 octobre 2012.

Les adhérents du SNBPE peuvent télécharger les dossiers d'inscription dans l'espace qui leur réservé sur le site www.snbpe.org. ■

Concevoir, construire et gérer des structures durables en béton

Approche performantielle et évolutions normatives

Lyon, 15 novembre 2011

Cette manifestation organisée par la délégation de l'AFGC (Association Française de Génie Civil)Rhône-Alpes, en partenariat avec le SNBPE, Cimbéton, les CETE, l'ADSTD, et la DIR Centre-Est, sur la bonne exécution des ouvrages d'art et des bâtiments a insisté sur la nécessaire maîtrise d'un grand nombre de paramètres : comportement des différents matériaux propres à chaque technique d'exécution, interfaces avec l'acier et/ou le béton, coffrage, contrôle...

Pour améliorer la gestion de ces exigences fortement orientées sur la durabilité, les recherches sur les facteurs ont permis le développement d'une approche performantielle, qu'il est important de connaître. Ou au moins d'en avoir entendu parler dans un premier temps ! La réglementation est en train d'évoluer en ce sens avec la publication prochaine de la norme NF EN 13670 et son annexe nationale qui définit une nouvelle démarche qualité pour l'exécution des structures en béton. Elle renvoie principalement au fascicule 65 et au DTU 21, qui ont récemment été mis à jour.

Les différents intervenants de cette manifestation de niveau national, voir européen, avec comme source l'IFSTTAR, CIMBETON, les CETE, le SNBPE, et la DIR Centre-Est, qui a rassemblé près de 180 participants a relevé le défi d'insuffler le sens du transfert des connaissances sur ces sujets tournés vers le développement durable dans l'analyse globale des opérations de construction. Les sortants diffusés à tous les participants ont été à la hauteur du haut niveau de compétence qui a dominé cette journée tournée vers la technique.

DIDIER BRAZILER, DIRECTEUR DE L'INGÉNIERIE DE LA DIR CENTRE-EST :

« L'enjeu de cette méthode est évident au regard des 3 facteurs essentiels que sont le :

- contexte économique : le réseau routier national, géré par les DIR, compte environ 4 millions de mètres carrés de tablier, et 70% des ouvrages d'art sont en béton (armé ou précontraint) ; la reconstruction d'un tel patrimoine se chiffrerait à 7-8 milliards d'euros,
- contexte environnemental : l'allongement de la durée de vie d'un ouvrage permet de minorer son impact global, car l'impact initial est « amorti » sur une plus grande durée. Ainsi, on arrive à minimiser le CO_2 émis lors de la construction et des réparations / entretien,
- contexte social : les réparations, voire la reconstruction, ont un impact sur la vie des usagers : coupures de voierie, déviations et allongements de parcours, restrictions de voies et par conséquent congestion, surconsommation de carburants, émission de CO_2, perte de temps...

Carton d'invitation

La convergence de ces 3 facteurs fait que l'approche performantielle s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Ensuite, l'approche performantielle s'inscrit dans un contexte historique. En effet, la recherche de la durabilité des bétons de structure n'est pas nouvelle mais reposait sur des principes empiriques, qui consistaient à réduire la porosité des bétons : dimension du granulat, dosage en fines et en ciment, limitation de la teneur en eau, limitation du E/C... Mais le résultat était qu'il était très difficile d'obtenir un béton performant sans perdre les caractéristiques de résistance et de maniabilité.
Puis, dans les années 80, l'arrivée de fluidifiants de nouvelle génération a permis de développer les BHP, cela débouchant sur la norme NF EN 206-1, première du genre à introduire la notion de classes d'exposition ».

PATRICK GUIRAUD, DIRECTEUR DÉLÉGUÉ GÉNIE CIVIL DE CIMBÉTON :

« La définition de la durabilité d'un ouvrage selon les Eurocodes caractérise sa capacité à conserver les fonctions d'usage pour lesquelles il a été conçu (fonctionnement structurel, sécurité, confort des usagers) et à maintenir son niveau de fiabilité et son aspect esthétique dans son environnement (gel, eaux agressives...) avec des frais de maintenance et d'entretien aussi réduits que possible ».

La durabilité d'un ouvrage dépend de nombreux paramètres dont la qualité de sa conception, la qualité et la durabilité des matériaux et des produits utilisés, la qualité des dispositions constructives, la réalisation et la mise en œuvre des produits ; elle doit être assortie d'une durée d'utilisation, définie dans l'Eurocode 0 (article 1.5.2.8.) comme étant la « durée pendant laquelle une structure ou une de ses parties est censée pouvoir être utilisée comme prévu en faisant l'objet de la maintenance escomptée, mais sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des réparations majeures ».

Enfin, Didier Braziler a souligné le rôle important joué par le réseau scientifique et technique (IFSTTAR et CETE) dans la mise au point de la méthode, et soulève 3 points essentiels :

- la méthode de l'approche performantielle est opérationnelle : guide, pièces écrites types, premiers retours d'expérience...
- le nécessité d'une action volontariste du maître d'ouvrage et un affichage clair vis-à-vis des acteurs,
- l'offre de perspectives très intéressantes dans la logique actuelle de développement durable.

Il met en garde également sur le fait que cette méthode ne doit pas être un prétexte à l'abandon des règles de l'art issues de l'expérience (cure, mise en œuvre, constituants...), et qu'elle a un impact sur les habitudes des entreprises (le producteur de BPE doit être associé très tôt à la démarche). ■

Olivier Chaix
Délégué SNBPE
Centre-Est

LES INTERVENANTS DE LA JOURNÉE :

- Sylvie Arnaud, du CETE de Lyon
- Christophe Aubagnac, chef de groupe au CETE de Lyon
- Véronique Baroghel Bouny, adjointe au chef du département matériaux de l'IFSTTAR
- Didier Braziler, directeur de l'ingénierie de la DIR Centre-Est
- Rémy Charpentier, directeur de BCMC
- Franck Daridon, directeur produits et qualité régional Cemex Bétons Rhône-Alpes-Auvergne
- Mickaël Dierkens, chef d'unité au CETE de Lyon
- Patrick Guiraud, directeur délégué Génie Civil chez CIMBETON
- Jacques Martin, président de l'AFGC délégation Rhône-Alpes
- François Toulemonde, adjoint au chef du département structures et ouvrages d'art à l'IFSTTAR

Le compte rendu complet de cette réunion, ainsi que les présentations sont disponibles sur demande auprès d'Olivier Chaix.

© Rémy Cortin

Merci à Philippe Chauvin

C'est le 14 mars à l'issue d'un comité directeur élargi aux présidents de Collèges SNBPE et aux membres du conseil d'administration du SNPB, que le SNBPE saluait le départ de Philippe Chauvin, dont le parcours professionnel a été résumé par Olivier Apruzzese, président du SNBPE.

Le parcours professionnel de Philippe Chauvin est ce que l'on peut appeler atypique car il n'a fait ni école de commerce ni école d'ingénieur. Il aime à se qualifier lui-même d'*« homme du terrain qui a acquis ses compétences par l'expérience et le travail »*.

Il a commencé à travailler au Port Autonome du Havre en 1972 avec le bac en poche après son service militaire. Tout d'abord, en tant que « technicien en mécanique des sols et géotechnie ». Il était dans un laboratoire de matériaux et c'est là qu'il a appris les premiers rudiments du béton. Son travail consistait à analyser les sols en vue d'en déterminer les caractéristiques géologiques et géotechniques afin de dimensionner les ouvrages portuaires. Il a ainsi travaillé à la réalisation du port pétrolier d'Antifer qui accueillait les plus gros tanker du monde (500 000 T), qui n'ont plus cours aujourd'hui.

Après quelques années à ce poste, en 1975, la direction du Port Autonome lui a confié le montage d'une section de chimie des eaux. Les problèmes environnementaux devenaient préoccupants car la zone industrielle du Havre contribuait énormément à la pollution de la Baie de Seine.

Les pouvoirs publics commençaient à intégrer les questions environnementales dans le management des espaces et, à ce titre le Port Autonome du Havre qui assurait la gestion du domaine maritime, avait en charge la Police des Eaux sur son territoire. C'est dans ce contexte que Philippe Chauvin a changé d'activité, sans changer d'employeur. Durant cette période, il a intégré quelques connaissances en chimie de l'eau, en océanographie et en écologie.

En 1985, sa nomination de chef de laboratoire lui a permis d'étendre ses responsabilités sur l'ensemble des sections de ce labo. C'est vraiment à partir de cette période qu'il a intégré les connaissances sur le matériau béton. Il a exercé cette responsabilisé jusqu'en 1989.
En parallèle à son activité professionnelle qui lui permettait d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques, Philippe Chauvin suivait les cours du Conservatoire des Arts et Métiers les soirs et les week-ends... Autant dire qu'il n'avait pas beaucoup de temps de libre.

En 1989, Béton de France l'a contacté pour un poste de responsable technique dans le sud de la France. Après 17 ans dans les brumes portuaires normandes, l'attrait du Sud l'a convaincu de changer de job.
Son premier poste chez RMC, fut à Saint-Paul-les-Dax dans les Landes. RMC venait d'acquérir tout un réseau d'une dizaine de centrales et commençait son développement en Gironde. En 1990, RMC se réorganise dans le sud et crée la région Sud-Ouest qui regroupait le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, et l'Aquitaine. Le siège était basé à Toulouse. Il est alors nommé directeur technique pour l'ensemble de ce dispositif avec Armand Delclos pour directeur.
Philippe Chauvin occupe ce poste jusqu'en 1998. Avec Armand comme patron, ces années ont été exceptionnelles tant pour l'intérêt du travail que pour la qualité des relations professionnelles. Tout était à faire. « Partant d'une page blanche, nous avons développé beaucoup de choses avec toute l'équipe du Sud-Ouest et cela restera certainement dans les annales de Cemex. Cette équipe était composées de Marc Ginoux, Jean-Marie Modica et moi, tous unis sous l'autorité d'Armand Delclos. Aujourd'hui, chacun a très bien évolué dans notre entreprise. »

© Rémy Cortin

Le 23 avril, à Paris, Cemex a également salué le départ de Philippe Chauvin au cours d'une soirée à laquelle l'ensemble de la profession du béton a largement participé.

En 1998, Armand Delclos est nommé à Lyon. Didier Lévy confie à Philippe Chauvin la direction opérationnelle de la région Sud-Ouest. Après avoir acquis toutes les connaissances techniques nécessaires, il lui fallait se remettre en cause en orientant sa carrière vers le management et la gestion. « *J'ai encore là beaucoup appris. Les marchés étaient compliqués et les résultats opérationnels bien maigres. C'est durant cette période que j'ai rencontré quelques personnes importantes de notre environnement professionnel : Olivier Apruzzese, Michel Azimont, Jean-Claude Malet... Quelques figures locales que certains connaissent : Soulages, Castilles, Madame Cholet...*
J'étais entouré d'une très bonne équipe avec Marc et Jean-Marie en particulier. Le travail était passionnant et l'ambiance de qualité. Mais cela ne dura que 3 ans. »

En 2001, RMC lui confie la direction de l'Ile-de-France. La plus grosse structure du groupe et des chantiers très techniques. Il y restera 9 ans. En 2009, la région Nord-Ouest est restructurée : la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais ainsi que la Picardie sont rattachés à l'Ile-de-France pour former une nouvelle région « Seine-Nord » ; il en prend la direction. En 2010, Michel André qui devient directeur général de Cemex France confie à Philippe Chauvin la direction générale des activités Bétons, poste qu'il a occupé jusqu'à la fin de l'année dernière.

En parallèle à ses activités chez Cemex, nous devons remercier Philippe Chauvin pour sa participation active aux travaux du SNBPE et SNBP :

- membre de la commission technique et représentant de la profession au comité particulier de certification de la marque NF BPE,
- membre du comité directeur du SNBPE de 2001 à ce jour,
- président de la commission environnement et sécurité de 2006 à 2009,
- et enfin un des premiers membres du conseil d'administration du SNPB.

Au moment de quitter la profession, Philippe Chauvin tient à en souligner « *la qualité des relations humaines et la proximité des hommes qui m'ont permis de grandir* » avant de conclure « *j'ai eu beaucoup de chance, mon parcours professionnel, c'est moi qui l'ai dessiné, mais ma carrière c'est mon groupe qui m'a permis de la faire, et je dois remercier Cemex qui a toujours su permettre à ceux qui le méritent de progresser de manière tout à fait exceptionnelle* ». ■

Crédit photos © Rémy Cortin

Philippe Chauvin

Olivier Apruzzese et Philippe Chauvin au SNBPE le 14 mars

Actualité syndicale et stratégies 2012

Le Comité Directeur du SNPBE fait un point d'activité avec les Présidents de Collèges et le Conseil d'Administration du SNPB

En ce début d'année, le président Apruzzese et les membres du comité directeur ont poursuivi leurs contacts avec les partenaires du SNBPE :
•l'**Unesi** qui souhaite organiser des réunions régionales entre les adhérents SNBPE et UNESI dans le but d'améliorer les échanges et de transmettre des informations communes,
•l'**Afnor** à qui le SNBPE a demandé de jouer pleinement son rôle de modérateur entre les producteurs de BPE et toutes les autres parties prenantes dans la gestion de la marque NF BPE et dans la conduite de la normalisation qui lui est confiée,
•la **FNTR** et **TLF** avec lesquels la commission transport du syndicat va définir « une feuille de route » 2012.
•l'**UMGO** également rencontrée, a manifesté le désir d'organiser avec le SNBPE des réunions départementales pour les adhérents UMGO et SNBPE, et aussi les bureaux de contrôles et d'études, maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrage, avec pour contenu les évolutions réglementaires (la révision de l'annexe nationale de la norme NF EN 206-1), la présentation de BET*ie*, le rappel des règles de commande du BPE, de la réception du béton sur chantier, des bonnes pratiques pour éviter les retours de béton. Les premières réunions tests se tiendront fin 2012 puis seront développées en 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Unicem ayant entamé une réflexion stratégique sur ce sujet, Michel André qui la conduite au nom du bureau et Louis Natter sont venus en présenter les grands points, et préciser la démarche qui sera présentée aux adhérents lors des réunions statutaires du 19 juin prochain. L'Unicem s'engage, en effet, dans une démarche structurée et partagée de développement durable, qui a pour principales ambitions de positionner la filière comme un acteur engagé de la construction durable et de l'aménagement durable du cadre de vie, d'aider les entreprises à la maîtrise des impacts liés aux activités de production, de les encourager à assurer un développement socio-économique responsable et de les accompagner dans leur démarche de développement durable.
En conclusion, Michel André invite les branches de l'Unicem à manifester leur adhésion à la stratégie de développement durable de l'Unicem suivant des modalités qui restent encore à préciser.

↗ Gérard Egron

Le point sur la vie des régions au travers des comptes-rendus et des questions posées par les présidents de collèges a permis de constater la vitalité de la vie syndicale sur le terrain : *« il faut constater la solidarité que nos travaux a développé entre les adhérents du Nord-Pas-de-Calais »*, se félicite Gérard Egron, le président du collège en question. A titre d'exemples, notons :

- les concertations qui se sont naturellement établies entre les collèges BPE et pompage,
- l'organisation de réunions inter-régionales dans le Nord-Est et le Sud-Est,
- l'initiation de dossiers nationaux en Normandie et dans le Nord-Pas-de-Calais / Picardie,
- et en Ile-de-France une initiative forte de l'Unicem, à laquelle participe activement le BPE, en direction du Grand Paris et qui devrait déboucher sur un colloque de grande ampleur en 2013.

Surtout des dossiers règlementaires en ce début d'année pour la Commission environnement, présentés par son président, Arnaud Colson, qui en s'appuyant sur une information récente du MEDDTL du 12 mars 2012 *« ...informe que les dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2011 s'appliqueront à compter de l'année d'activité 2012 »*. Par conséquent les demandes d'information portant sur la production 2011 et adressées en 2012 par les Agences de l'Eau ne sont qu'informatives et destinées à permettre aux Agences de préparer les déclarations de redevance de l'eau 2013, les déclarations 2012 se faisant suivant les dispositions de l'Arrêté de 2007, à savoir avec des seuils de 50 et 100% et une écrêtage de 20% par rapport à l'année n-1.

↖ Louis Natter et Michel André

Pour ce qui est de l'élimination des boues, il convient de rappeler que la conformité à la réglementation doit porter une élimination des boues dans les filières suivantes :

- 2515 (broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes),

Attention : pour l'acceptation en remblais de carrière, le déchet doit figurer sur la liste des déchets autorisés fixés par l'arrêté préfectoral.

- Installation de stockage de déchets inertes autorisées (art. L 541-30-1 CE).

RAPPEL : le béton, au titre de la nomenclature 170101 du code des déchets est considéré :

- Déchets non dangereux au titre Décret 18/04/2002,
- Déchets non polluant pour l'eau,
- Déchets éligibles aux aides à l'élimination des Agences de l'Eau.

Enfin, si le guide du SETRA intitulé "Acceptabilité de matériaux alternatifs en technique routière - évaluation environnementale" (mars 2011) existe bien, il convient d'attendre la parution d'un guide « fille » qui déterminera les essais à réaliser par le producteur de BPE et la traçabilité à respecter par l'entreprise routière.

En conclusion, Arnaud Colson a annoncé que la commission travaillait sur des indicateurs BPE, travail qui doit s'inscrire dans l'esprit de la stratégie développement durable de l'Unicem pour proposer aux adhérents du syndicat, un principe de système de management environnemental d'adhésion volontaire, sur une période de moyen terme et basé sur l'auto-évaluation, le tout en cohérence avec le contenu des fiches de bonnes pratiques.
Objectif : lancement à l'Assemblée générale du SNBPE du 4 décembre 2012.

Pour la commission technique qu'elle préside, Delphine Vrau, est revenue sur la révision de l'annexe nationale de la norme NF EN 206-1 dont l'enquête publique est terminée, et pour laquelle, la plupart des remarques du SNBPE ont été prises en compte. Les principales nouveautés porteront sur les bétons d'ingénierie, la possibilité d'utiliser des granulats recyclés et l'information de l'utilisateur. Sa publication est prévue en milieu d'année.

En ce qui concerne la révision de la norme EN 206, l'enquête CEN doit être lancée dans les tous prochains jours ; les principaux changements porteront sur :

- l'intégration de l'EN 206-9 : une seule norme (EN 206) au lieu de deux (EN 206-1 et 206-9),
- la possibilité d'utiliser des granulats recyclés dont le taux d'incorporation est à définir nationalement,
- la période d'évaluation de la conformité : l'évaluation de la conformité doit être faite lorsque le nombre de résultats d'essai est compris entre 15 et 35 résultats. Pour les centrales ayant plus de 35 résultats par trimestre, l'évaluation doit être faite au minimum tous les 3 mois,
- la conformité de la consistance sur chaque essai individuel et non plus de manière statistique : un béton S3 (de 100 à 150mm) sera conforme de 90 à 160mm et ajout de règles de conformité pour les bétons de fibres.

Pour ce qui est de la révision du référentiel de la marque NF BPE, le SNBPE après avoir mené une enquête auprès de 800 unités de production présentera une demande de révision sur les pesées.

Commission Transport - Joël NEYHOUSER

Information sur la taxe kilométrique

- Réseau national concerné : les routes nationales et autoroutes situées sur le territoire métropolitain à l'exception de celles qui sont soumises à péage et des itinéraires (12.000 kms sont concernés) et les routes appartenant à des collectivités territoriales supportant ou susceptibles de supporter un report significatif de trafic en provenance des autoroutes à péages, du réseau national soumis à la taxe ou du réseau étranger soumis à taxe, redevance ou péages (5400 kms sont concernés).
- Véhicules concernés : véhicules de transport de marchandises seuls ou avec remorque dont le PTAC ou le PTRA est supérieur à 3,5 tonnes ; sont concernés 600.000 véhicules immatriculés en France et 200.000 véhicules immatriculés à l'étranger.
- Redevable de la taxe : le propriétaire, ou le locataire en cas de contrat de crédit-bail, ou de contrat de location. Paiement direct par le redevable ou par l'intermédiaire d'une société de télépéage ; en cas de location le propriétaire est solidairement responsable du paiement.
- Assiette de la taxe : les routes et autoroutes sont découpées par arrêté ministériel en sections de tarification (tronçons compris entre 2 intersections) avec pour chacune d'elles un point de tarification ; c'est une tarification au kilomètre arrondie à la centaine de mètres la plus proche.
- Modulation de la taxe : chaque section de tarification est assortie d'un taux kilométrique fonction de la catégorie du véhicule (nombre d'essieux) et de son PTAC ; ce taux est modulé selon la norme EURO du véhicule et le cas échéant selon le niveau de congestion de la section de tarification (à définir par décret). 3 classes sont retenues : 2 essieux < 12 tonnes, 2 essieux ≥ 12 tonnes et 3 essieux, ≥ 4 essieux
- Taux de la taxe : la loi fixe une fourchette de 0.025€ à 0.20€ par km et renvoie chaque année à un arrêté sa fixation une minoration de 25 % - portée à 40% dans les régions telles la Bretagne qui ne disposent pas d'autoroutes à péage - est applicable dans les régions excentrées des grandes unités urbaines de plus d'un million d'habitants (Aquitaine et Midi Pyrénées) et un abattement (à déterminer chaque année par arrêté ministériel) ne dépassant pas 13% du montant à payer est accordé aux redevables passant un contrat avec une société fournissant un service de télépéage.
- Mode de liquidation : équipement obligatoire des véhicules immatriculés en France, et des véhicules immatriculés à l'étranger empruntant le réseau concerné, avec un dispositif électronique embarqué enregistrant les franchissements de points de tarification ; la technologie retenue est un mix (ondes courtes ou DSRC et GPS). Un décret définit les modalités, y compris financières, de mise à disposition des équipements embarqués.
- Paiement de la taxe : au plus tard le 10ème jour suivant la liquidation qui intervient elle-même avant le 10 de chaque mois entre les mains de la douane; une majoration de 10% s'applique en cas de retard de paiement. Le cas des redevables occasionnels peut être traité par décret.
- Situation irrégulière constatée sur le réseau : indépendamment d'une amende de 750€ avec immobilisation du PL s'applique une taxation forfaitaire à hauteur de 500 km, doublé en cas de récidive dans les 30 derniers jours. Le redevable peut prouver par tout moyen la distance réellement parcourue.
- **Date d'application : en raison des avatars rencontrés pendant la procédure de passation du marché entre l'Etat et le gestionnaire la date d'entrée en vigueur n'est pas attendue avant le 2ème semestre 2013**

LE POMPAGE DU BÉTON

En introduction, le président Agostinho revient sur la Charte signée en 2010 par le SNPB et le SNBPE en insistant sur le fait qu'elle doit être respectée par les adhérents des deux syndicats, dans la mesure où elle constitue le socle pour des relations de bonne qualité entre les deux professions, et présente les recommandations sur l'amélioration de la sécurité des pompes à béton dont les *« mesures de prévention doivent être considérées comme des informations complémentaires à celles qui sont avant tout à respecter par le propriétaire / utilisateur de la pompe à béton et qui sont décrites dans les notices d'instruction fournies par les constructeurs. »*

Puis, les grands principes retenus dans le cadre de l'évolution de la certification ont été présentés. Il s'agit essentiellement d'insister sur :

- la formalisation des pré-requis en communiquant à l'Afnor lors de l'inscription d'un formateur à la certification, les modalités d'entretien (norme NF EN 12001) et d'équipements des machines, des procédures lors des prises de commandes, du plan de formation et des recommandations faites à l'entreprise par le formateur, du référentiel de formation et la liste des conducteurs formés,
- et la révision de la procédure de maintien de la certification à 3 ans avec une analyse de cas illustrés par des séquences vidéos différentes de l'observation en situation, initialement prévue, et un entretien avec un auditeur Afnor (auditeurs à désigner).

L'ASSOCIATION TOUPIE DÉVELOPPEMENT TOUJOURS TRÈS ACTIVE POUR SOUTENIR LA PROMOTION DU BPE

Alain Camus, son président

annonce la reconduite pour l'année 2012 et la poursuite des actions de promotion locales afin de répondre aux attentes des collèges régionaux en ce qui concerne la voirie et les ouvrages d'art, mais aussi de soutenir le concours le Béton naturellement.

Mais aussi de noter que les délégués régionaux ont entamé la promotion de BET*ie* auprès des collèges, des entreprises de BPE qui en ont fait la demande et des partenaires du syndicat. Alain Camus a également annoncé le lancement d'un groupe de travail bâtiment « collectif » pour soutenir les actions de promotion et de prescription du syndicat et des entreprises, et ce dans l'objectif de valoriser toutes les solutions BPE dans le collectif.

La Communication a donné de bons résultats en 2011, avec 1 conférence de presse, 1 voyage de presse, 1 déjeuner-débat, 18 communiqués et dossiers de presse. Ce qui a généré 220 parutions presse soit 100 de plus qu'en 2010.

A noter que des revues de presse portant sur les retombées des deux concours bétons agricoles et voirie ont été diffusées aux adhérents ayant été récompensés et que la PQR a largement repris les informations du syndicat.

Un plan d'action presse a bien évidemment été mis en place pour l'année 2012 en tenant compte de la nécessaire communication régionale afin de valoriser les actions de terrain. ■

Benoist Thomas
Secrétaire général
SNBPE-SNPB

↖ Château de Dunkerque

Beton au contact d'eau destinée à la consommation humaine

Avis relatif aux conditions de première mise sur le marché des matériaux et objets constitués à base de ciment entrant au contact d'eau destinée à la consommation humaine dans les installations de production, de traitement et de distribution d'eau

Les autorités sanitaires ont développé un système d'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) permettant d'évaluer l'aptitude d'un produit à entrer au contact d'une eau destinée à la consommation humaine.

Ce système d'ACS a été développé notamment pour les produits PVC et résines organiques, pour lesquels il était légitime de s'interroger sur l'éventuelle migration de substances dangereuses, substances essentiellement d'origine organique.

Jusqu'à maintenant, la procédure d'obtention d'une ACS nécessitait des essais longs et couteux, entrepris seulement, pour le domaine des matériaux à base de ciment, par certains fabricants de mortiers industriels ainsi que par des industriels préfabricants de tuyaux en béton. Ces essais étaient inenvisageables pour le BPE, chaque formule différente devant être testée.

On pouvait donc se retrouver devant le paradoxe pour une entreprise dont le client exigeait une ACS pour les matériaux au contact de l'eau potable, de devoir recouvrir le béton (avec une teneur en matériaux d'origine organique largement inférieure au %) mais ne disposant pas d'ACS, par une résine 100 % organique mais disposant d'une ACS.

Le ministère de la santé, conscient de ce problème, est en train d'étudier, en prenant en compte les travaux européens sur le sujet, une procédure simplifiée permettant, sur la base de formules type validées par des essais, de délivrer des ACS à tous les bétons de la plage couverte par l'une des formules types.

Dans l'attente de la finalisation de ces travaux (notamment l'étendue de la plage) le présent avis permet d'attester la conformité sanitaire d'un béton entrant au contact d'eau potable sur la base d'une déclaration écrite sur l'honneur de conformité dès lors que la composition du béton respecte les prescriptions suivantes :

- l'eau de gâchage doit être conforme à la norme NF EN 1008,
- les granulats doivent être d'origine naturelle,
- les ciments doivent être conformes à la norme NF EN 197-1 ou à la norme NF P 15-314 relative au ciment prompt naturel,
- Les additions minérales doivent être conformes aux prescriptions pour les additions de la norme ciment (NF EN 197-1) ou aux dispositions de l'annexe II-I de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié (filler calcaires ou siliceux),
- les adjuvants et ajouts organiques doivent disposer d'un CLP en cours de validité.

Il conviendra donc, entre autre, de vérifier auprès du fournisseur d'adjuvant que le produit utilisé dispose bien d'une CLP (Conformité aux Listes Positives).

Si cela est le cas, et si les autres conditions sont remplies (ce qui est généralement le cas) cette attestation sur l'honneur de conformité sanitaire aura valeur d'ACS, cela sans qu'aucun essai ne soit nécessaire. ■

◆ **Jean-Marc Potier**
Chargé de mission technique

JORF n°0047 du 24 février 2012 page 3179

texte n° 119

AVIS

Avis relatif aux conditions de première mise sur le marché des matériaux et objets constitués à base de ciment entrant au contact d'eau destinée à la consommation humaine dans les installations de production, de traitement et de distribution d'eau

Conformément aux dispositions de l'article R. 1321-48 du code de la santé publique, les matériaux et objets mis sur le marché et destinés aux installations fixes de production, de distribution et de conditionnement entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine, dans les conditions normales ou prévisibles de leur emploi : 7 ne doivent pas être susceptibles de présenter un danger pour la santé humaine, ni d'altérer la composition de l'eau par rapport aux limites et références de qualité fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ; 7 doivent respecter des règles de composition, telles que précisées dans l'arrêté du 29 mai 1997 modifié.

Conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié, les responsables de la mise sur le marché de ces matériaux et objets ainsi que les opérateurs appelés à intervenir dans la réalisation d'installations fixes de production, de distribution et de conditionnement d'eau doivent disposer des preuves de la conformité sanitaire de leurs produits au regard des prescriptions mentionnées ci-avant.

Afin d'aider à la constitution et à l'obtention de preuves de la conformité sanitaire de leurs produits par les responsables de la mise sur le marché, les autorités sanitaires ont développé un système d'attestation de conformité sanitaire (ACS). Ce système permet d'évaluer l'aptitude d'un produit à entrer au contact d'une eau destinée à la consommation humaine, au regard des dispositions de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié. Considérant qu'un cadre temporaire d'obtention d'une attestation de conformité sanitaire (ACS) sur la base des essais de migration mis en œuvre pour les matériaux organiques a été utilisé et que, dans ce cadre, des ACS ont été délivrées par les laboratoires habilités par le ministre chargé de la santé à des revêtements constitués de matériaux à base de ciment adjuvanté ;

Considérant que l'actualisation des conditions d'examen de la conformité sanitaire des matériaux et objets à base de ciment nécessite notamment d'adapter le protocole d'essais et les critères d'acceptabilité à la spécificité de ces matériaux afin de définir un dispositif d'attestation spécifique qui prenne en compte les travaux de normalisation du Comité européen de normalisation (CEN) ;

Suite →

Suite →

Considérant que, dans l'attente de la mise en place d'un tel dispositif, les matériaux et objets à base de ciment entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine doivent disposer, avant leur mise sur le marché, de preuves sanitaires, les preuves suivantes peuvent être utilisées :

S'agissant des adjuvants et ajouts organiques destinés à être incorporés dans des produits à base de ciment :

- pour faciliter l'examen de la conformité des matériaux et objets à base de ciment qui comportent des ajouts ou adjuvants organiques, l'obtention d'un certificat de conformité aux listes positives (CLP) délivré par l'un des laboratoires habilités par le ministre chargé de la santé, en application de l'article R*. 1321-52, constitue une preuve suffisante du respect des prescriptions de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié.

Ce certificat atteste que les substances entrant dans la fabrication de la préparation sont conformes aux prescriptions en vigueur, pour un usage en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine. La délivrance de ce certificat n'est pas conditionnée à la réalisation d'essais de migration dans l'eau.

S'agissant des revêtements industriels à base de ciment prêts à l'emploi et mis en œuvre in situ :

- l'obtention d'un certificat de conformité aux listes positives (CLP) délivré par l'un des laboratoires habilités par le ministre chargé de la santé, en application de l'article R*. 1321-52, constitue une preuve suffisante du respect des prescriptions de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié.

Ce certificat atteste que les substances entrant dans la fabrication du matériau sont conformes aux prescriptions en vigueur, pour un usage en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine. La délivrance de ce certificat n'est pas conditionnée à la réalisation d'essais de migration dans l'eau.

S'agissant des autres matériaux et objets à base de ciment fabriqués in situ, des produits préfabriqués en béton et des bétons prêts à l'emploi :

- la nature des preuves de conformité sanitaire délivrées par le responsable de la première mise sur le marché pour les produits à base de ciment fabriqués in situ, des produits préfabriqués en béton et des bétons prêts à l'emploi peut prendre la forme d'une déclaration écrite sur l'honneur de conformité attestant que la composition et les critères de pureté dans les conditions d'utilisation recommandée respectent les dispositions réglementaires en vigueur (annexe 2.1 de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié).

Le responsable de la mise sur le marché satisfait aux dispositions de l'arrêté du 29 mai 1997 modifié dès lors que les constituants mis en œuvre dans la fabrication du produit ou du matériau satisfont aux dispositions suivantes :

- l'eau de gâchage doit être conforme à la norme NF EN 1008 ;

- les granulats doivent être d'origine naturelle ;

- les ciments et additions minérales doivent être conformes aux dispositions de l'annexe II-I de l'arrêté du

29 mai 1997 modifié ou à la norme NF EN 197-1 relative à la composition, les spécifications et les critères de conformité des ciments courant, ou à la norme NF P 15-314 relative au ciment prompt naturel en vigueur ;

- les adjuvants et ajouts organiques doivent disposer d'un CLP en cours de validité.

Les aciers utilisés dans le béton armé qui n'entrent pas en contact avec l'eau ne sont pas soumis au respect des dispositions de l'article R. 1321-48. ■

UN ÉVÈNEMENT À NE PAS MANQUER !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 DE l'UNICEM

Réservez dès maintenant cette date :

mardi 19 juin après-midi

prendre date

Vous êtes membre de l'assemblée générale de l'UNICEM, administrateur d'un syndicat de branche ou d'une union régionale, ou encore membre d'une commission nationale :

cet évènement est organisé à votre intention.

Vous recevrez, fin avril, une convocation précisant l'ordre du jour et le lieu.

D'ores et déjà, sachez que nous accueillerons, pour conclure la réunion, Gilles Bœuf, biologiste de renommée mondiale, président du Muséum national d'histoire naturelle et auteur de nombreuses publications portant, notamment, sur le thème de la biodiversité.

À l'attention des membres des conseils d'administration de l'UNICEM, de l'UNPG, du SNBPE, du SNPB et de Toupie Développement : les réunions de ces conseils se tiendront le même jour, en matinée et au même endroit.

UNICEM

L'actu

29
Activité des régions

30
Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi soutient l'opération « Le Béton naturellement » sur le terrain

32
Le salon des élus locaux d'Aquitaine

33
Informations nationales

L'actu

Activité des régions

AQUITAINE
23 mars 2012

Le 308-maison de l'architecture d'Aquitaine a proposé en partenariat avec le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), une conférence professionnelle autour du premier outil de calcul des impacts environnementaux du béton prêt à l'emploi : BET*ie*. Impliqué depuis plusieurs années dans les démarches de construction durable, le SNBPE souhaitait ainsi démontrer aux prescripteurs et aux constructeurs, les avantages de la solution béton en matière de qualité environnementale et de conception des bâtiments basse consommation (BBC). Rappelons qu'en 2009, la filière a commandité une étude indépendante sur la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) montrant que les systèmes constructifs béton conjuguent au mieux performance environnementale, confort, résistance et innovation, pour un coût maîtrisé.

BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ
15 mars 2012

Une très belle occasion que cette assemblée générale UNEP de valoriser et faire toucher du regard à plus de 60 personnes très curieuses, une remarquable démonstration de béton désactivé en granulat de Comblanchien. Mis en œuvre de façon parfaitement maîtrisée, ce béton a été réalisé en deux phases par l'applicateur paysagiste - adhérent UNEP dont le dirigeant est aussi le président Bourgogne Franche-Comté - avec l'aide complice du ciel. Un soleil magnifique de printemps est venu souligner le rendu final du béton, lavé sous les yeux étonnés de certains. L'esthétique d'un désactivé dense en granulat, naturellement beau et remarquablement assorti au bâtiment met ce dernier, parfaitement en valeur. La deuxième phase (mise en place du béton, tirage à la règle, lissage et pulvérisation du désactivant) réalisée également sous les yeux des adhérents UNEP, a démontré tout à la fois, la relative facilité de cette technique et le soin absolument nécessaire à y apporter pour obtenir le résultat espéré.

Une belle démonstration qui a vraiment convaincu plusieurs entreprises de se lancer dans les bétons décoratifs, et ce dans les meilleurs délais. ■

↖ Normanbat à Rouen

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi soutient l'opération « Le Béton naturellement » sur le terrain

Depuis quelques années, la filière béton s'est engagée à démontrer que les performances de ses solutions construction de bâtiments basse consommation (BBC) sont efficaces. En 2009, la filière a commandité une étude indépendante sur la qualité environnementale des bâtiments (QEB). Les résultats ont montré que les systèmes constructifs béton conjuguent au mieux performance environnementale, confort, résistance et innovation, pour un coût maîtrisé.

↖ TP BAT

TP BAT à Toulouse du 29 février au 2 mars 2012

Les membres du collège BPE Midi-Pyrénées et de la Commission communication régionale, en particulier, ont choisi pour la promotion des solutions constructives en béton, de participer au salon professionnel de la Construction du Bâti Durable et de l'aménagement urbain TP BAT, à Toulouse.
Réunissant 350 exposants, ce rendez-vous régional des acteurs de la filière BTP était une occasion de présenter l'étude QEB, notre calculette environnementale BET*ie* et plus généralement les vertus des solutions constructives du BPE en faveur du logement BBC et de la RT 2012.
Bravo et merci aux professionnels locaux du SNBPE et du SNPB pour l'animation active qu'ils ont menée tout au long de ces 3 jours.

↖ Normanbat

Normanbat à Rouen du 15 au 17 février 2012

En Normandie, ce sont :

- un projet en Seine-Maritime de maison BBC béton ayant remporté un prix de 2000€, la maison Ortelli ; à noter, un ballon d'eau chaude thermodynamique, une pompe à chaleur aérotherme pour alimenter les planchers chauffants et la récupération des eaux de pluie pour alimenter les WC ainsi que le lave-linge,
- et une réalisation dans le Calvados, la maison Astone, maison très bien isolée avec en plus peu d'ouvertures au nord et de grandes baies vitrées au sud, une VMC double flux avec bypass, un chauffe-eau solaire, un chauffage par aérothermie réversible et des planchers chauffants,

qui ont servi de support à la communication syndicale : « *Nous profitons pleinement du soleil qui permet de chauffer la maison grâce aux baies vitrées et l'eau grâce aux panneaux solaires. Nous avons installé trois stores avec face alu extérieure côté sud afin d'éviter l'accumulation de chaleur en été* », commentent les propriétaires de la maison Astone.

↖ Le salon de l'habitat de Clermont-Ferrand

Le salon de l'habitat de Clermont-Ferrand du 9 au 12 mars 2012

Le SNBPE a présenté, sur le salon de l'habitat de Clermont-Ferrand, le projet lauréat du concours 2011, la maison ID4 construite à Ludesse. Cette maison de 168 m², construite en béton banché, offre à ses habitants l'alliance du high-tech et du confort tout en possédant des caractéristiques écologiques.

Ses + écolo : sa conception assez compacte permet de supprimer les ponts thermiques. L'exposition plein sud, la VMC double flux et la production de chauffage et d'eau chaude par pompe à chaleur sont autant de caractéristiques qui permettent à cette maison de consommer moins d'énergie tout en assurant à ses occupants un vrai confort de vie.

Les habitants, une famille, de 5 personnes sont ravis de leur maison basse consommation « *Notre maison est agréable à vivre car elle est bien isolée et de ce fait il y a peu de variations de température aussi bien en journée que la nuit. Son design en forme de 2 gros cubes nous a permis de faciliter l'agencement intérieur...* ».

Nordbat du 21 au 23 mars 2012.

Pour sa première participation à Nordbat, le SNBPE a choisi de promouvoir auprès des nombreux visiteurs les solutions bétons à travers la présentation des maisons régionales primées au concours Le Béton naturellement.

Des visiteurs curieux et intéressés par le Bâtiment Basse Consommation en béton et ses résultats d'impacts environnementaux.

Ce salon régional demeure une institution pour l'ensemble du bâtiment, un rendez-vous permettant de rencontrer l'ensemble de nos partenaires et institutions régionales. A renouveler !

↖ Nordbat

C'est la maison Mouvaux, projet lauréat du concours 2011, qui a été présentée. Cette maison de 150 m² avec un étage est construite en béton banché.

Ses + écolo : La maison est construite à 70% de béton à isolation continue et à 30% de béton cellulaire. L'exposition des pièces à vivre Sud et Sud-Est et le peu de vitrage au Nord de la maison offre à ses habitants un confort thermique.

SALON DE L'HABITAT DE BRIVE DU 23 AU 25 MARS 2012

Le SNBPE et ses partenaires de la filière - SNPB et CIMBéton, ont présenté les atouts du béton pour la réalisation de maisons BBC que ce soit aux visiteurs ou aux constructeurs de maisons individuelles présents sur le salon. Déjà sensibilisés au concours, plusieurs d'entre eux ont retenu le principe d'inscrire des maisons pour le prochain jury. ■

Alain Camus
Président commission développement

Au premier semestre 2012, le SNBPE centre ses actions régionales sur les salons pour susciter des inscriptions au concours pour le jury de juillet 2012 et communiquer sur le premier palmarès.

Région	Délégué	Ville	Salon	Période
Centre-Est	O. Chaix	Clermont-Ferrant	Habitat	9-12 mars
Centre-Est	O. Chaix	Brive	Habitat	avril
Sud-Est	N. Luttringer	Languedoc-Roussillon	Partenariat ordre des Architectes	annuel
Sud-Est	N. Luttringer	Languedoc-Roussillon	Habitat Sud	1-4 mars
Sud-Est	N. Luttringer	Nice	Journée nationale Capeb	15-17 nov.
Est	M. George	Strasbourg	Aquibat	Juin
Est	M. George	Epinal	Habitat	Septembre
Est	M. George	Pontarlier	Habitat	7-9 sept.
Ouest	J. Guinoiseau	Rennes	Artibat	24-26 oct.
Ouest	J. Guinoiseau	Tours	Foire	sept.
Nord-Ouest	A. Meurot	Rouen	Normanbat	14-17 fév.
Nord-Ouest	A. Meurot	Lille	Norbet	21-23 mars
Sud-Ouest	C. Delhaye	Bordeaux	Action avec la maison de l'archi.	
Sud-Ouest	C. Delhaye	Toulouse	TP Bat	29-02-01-02/03

LE CONCOURS EN QUELQUES MOTS

En janvier 2011, la filière ciment-béton a lancé un concours national « Le Béton naturellement » destiné à valoriser les maisons basse consommation. Un jury constitué de professionnels et de journalistes du secteur a désigné, en septembre 2011, les lauréats selon quatre critères : performance énergétique, bio-conception, confort et originalité de la maison. Au total, 29 maisons ont été récompensées sur près de deux cents en concours.

LE CONCOURS CONTINUE...

Il est encore possible de participer et de faire concourir sa maison basse consommation sur le site lebeton-naturellement.com. Une deuxième session de remise des prix aura lieu au en septembre à l'occasion du Salon Faire Construire sa Maison.

L'actu

Le salon des élus locaux d'Aquitaine, point de départ d'un partenariat Unicem / Association des Maires de Gironde

Le collège BPE a profité de la première édition du Salon des Elus locaux d'Aquitaine à Bordeaux les 17 et 18 février dernier, pour mettre en avant les solutions et les avantages liés à l'utilisation des bétons d'aménagements et décoratifs dans le cadre des aménagements d'espaces publics.
Une première en Aquitaine.

Gérard César, sénateur-maire de Rauzan et président de l'Association des Maires de Gironde et Patrice Gazzarin, président de l'UNICEM Aquitaine, avaient choisi le stand du SNBPE pour signer une convention de partenariat engageant à créer, renforcer et pérenniser les liens entre leurs structures et leurs adhérents respectifs en mettant en œuvre des initiatives en matière de communication et de concertation, d'amélioration de l'acceptabilité de l'activité et d'accessibilité des territoires et notamment dans les domaines de :

- la construction des bâtiments dans le cadre de la RT 2012,
- la voirie et aménagement urbain,
- les travaux de VRD,
- et plus généralement apporter un appui technique dans l'élaboration des cahiers des charges des collectivités.

Le point de vue de l'Unicem Aquitaine

La région Aquitaine connaît une croissance démographique particulièrement importante, +1% par an (contre 0,6% au niveau national), et la Gironde quant à elle, accueille plus de 15 000 nouveaux habitants par an, soit une croissance annuelle moyenne de + 1,1%.

Les projets de l'agglomération dont certains sont déjà en phase de réalisation, Bordeaux-Euratlantique, Secteur Nord (Ginko, Bassins à flot...), Rive Droite (Grand projet de Ville, Cœur de Bastide...) etc., et plus globalement le passage à l'agglomération millionnaire, en nombre d'habitants, ont pour ambition de positionner l'agglomération bordelaise parmi les grandes métropoles européennes d'ici les 10 à 20 prochaines années.

Cette ambition légitime constituera un formidable défi pour l'ensemble des acteurs économiques, et bien entendu ceux de la construction et de l'aménagement du territoire.

Premier acteur des territoires, les collectivités locales, et principalement les communes y jouent bien évidemment, un rôle essentiel afin d'accueillir les nouveaux habitants et d'équiper leurs territoires en conséquence.

Les industries de carrières et de matériaux de construction vont devoir quant à elles, adapter leurs capacités et leurs outils de production pour approvisionner les chantiers et accompagner le développement de ces aménagements qui irrigueront le département, bien au-delà du territoire bordelais, stricto sensu.

Conscients des enjeux en terme d'aménagement du territoire, l'association des maires de gironde et l'UNICEM Aquitaine ont souhaité s'associer et réaliser des actions communes visant à promouvoir la concertation et les échanges entre les communes et les industriels, en amont de leurs projets, pendant l'exploitation et dans la phase de réaménagement de sites.

La convention de partenariat, signée le 17 février 2012, a ainsi pour objet de favoriser et de renforcer la concertation et les échanges entre leurs membres réciproques.

Cette convention s'appuie sur 3 piliers essentiels : la communication, afin que chacun soit informé et intègre les contraintes de son partenaire ; l'amélioration de l'acceptabilité des projets industriels par les territoires, au travers d'une concertation renforcée ; l'intégration par les territoires dans leurs politiques publiques (projets d'aménagement, documents de planification...), de leurs besoins en matériaux et outils industriels.

Pour les prochaines décennies, l'évolution démographique, des modes de vie, de l'urbanisme et plus globalement les projets structurants, généreront des besoins en matériaux de construction (granulats, BPE...) et de sites de productions (carrières, centrales à béton...).

L'Association des Maires de Gironde et l'UNICEM Aquitaine souhaitent anticiper au mieux ces évolutions majeures pour un développement durable des territoires. ■

↙ Frédéric Dudilot, Secrétaire général Unicem Aquitaine

TEMOIGNAGE

SOPHIE RIBETON,

DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE

« L'Association des Maires de Gironde et l'Unicem ont signé une convention lors du dernier salon des élus locaux d'Aquitaine le 17 février dernier. La mise en oeuvre de cette convention ne s'est pas faite attendre puisque dès le mois de juin aura lieu une matinée d'information sur l'approvisionnement en matériaux des chantiers girondins. L'objectif est d'intégrer dans leur réflexion des urbanistes-aménageurs que sont les maires, l'approvisionnement en matériaux et la localisation des lieux d'extraction. Les enjeux environnementaux et économiques qui découlent de cette réflexion rejoignent les préoccupations des élus locaux, notamment lors de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale ou des Plans Locaux d'Urbanisme. Un travail d'information sur les matériaux en général et sur les réglementations qui y sont liées (réglementation thermique...) pourra également être fait par l'Association des Maires de Gironde grâce à l'expertise apportée par l'UNICEM ». ■

Informations nationales

Collèges

SNPB

ALSACE LORRAINE

Les synergies que le SNBPE et le SNPB peuvent tirer de l'existence d'un collège interrégional ont conduit nos adhérents à décider de la naissance de ce collège SNPB au cours de la réunion alsacienne du 26 octobre.
A l'unanimité, Jean-Paul Bontron de DELTA POMPAGE a été porté à sa présidence pour 3 ans.

SNBPE

BRETAGNE

Le Collège qui s'est tenu le mardi 28 février 2012 à Larmor-Plage dans le Morbihan a élu à l'unanimité Marc Caradec (Groupe Point P) à sa présidence pour un mandat de trois ans. Il succède à Jacques Stephan qui a fait valoir ses droits à la retraite.

LIMOUSIN

Dominique Boyer de l'entreprise Béton Chantier Charente Limousin (Lafarge) a été élu à l'unanimité par les adhérents du Limousin le 24 janvier, président de collège. Il succède à Dominique Le Bail.

POITOU CHARENTE

Le Collège a élu à sa présidence Yanick Cohan de Libaud Chantiers Béton (Lafarge) pour un mandat de trois ans. Il succède à Jean Paul Lucas qui a souhaité se présenter à la présidence du Collège Pays-de-la-Loire.

Syndicat National
du Pompage du Béton

Pompage
du béton

35
Edito

38
Réunion nationale

39
Technique Pompage

Edito

Les collèges régionaux : des outils pour développer le pompage

Représentatif de la profession au niveau régional, le collège Languedoc-Roussillon nourrit pour 2012 des ambitions assumées.
Amorcées dès la création du collège, il semble essentiel de renforcer les interactions avec nos partenaires du BPE.

Comme en témoigne le succès des formations d'aide à la vente du pompage à l'attention des forces commerciales du BPE, une dynamique de synergie entre les professionnels des deux filières s'est enclenchée, laquelle dynamique doit être alimentée !
Et pour ce faire, plusieurs axes ont été identifiés par les adhérents du collège Languedoc-Roussillon.

Une première piste, peut-être la plus évidente puisque brillamment initiée par le collège Nord-Picardie, s'inscrit dans la continuité directe des formations des commerciaux, en présentant physiquement les pompes aux stagiaires de ces formations. Une formule efficace qui ne nécessite aucune organisation compliquée : un site, une machine, des professionnels experts du pompage. L'idée est de réduire au maximum le champ d'obstacles qui pourrait barrer la route des commerciaux. Mieux ils connaitront nos métiers et nos matériels, et plus ils auront confiance pour vendre notre service.

C'est dans cette logique d'interaction, que je m'attache à mettre en place durant mon mandat, des formations sur les principales formulations de béton... À l'attention des opérateurs de pompe !
Juste retour des choses, les professionnels du BPE de la région Languedoc-Roussillon proposent de mettre en place sous forme de modules courts d'une demi-journée, des formations pour permettre aux opérateurs de pompe à béton de mieux appréhender les grands principes de formulation.
Au-delà d'une simple initiation technique, ces sessions permettront une nouvelle fois un rapprochement de nos professions sous un angle humain, en privilégiant le respect mutuel de nos équipes.

C'est encore ensemble que les adhérents du collège BPE présidé par Philippe Labbé et les adhérents du collège SNPB ont décidé de consacrer un temps commun spécifique au suivi régional de la charte lors des réunions de collèges. Ces trois ou quatre rendez-vous annuels permettront de faire remonter au comité national de la matière, directement issue du terrain.

Enfin, pour régler les difficultés liées à l'amorçage des pompes, les collèges BPE et PB ont choisi là aussi de trouver des solutions communes.
De l'amorçage à l'eau ou au sable, à la difficulté de se procurer des sacs de ciments sur chantier, trop d'irrégularités sont encore à dénombrer lors des mises en œuvre à la pompe.

Forts de ces échanges, nous pourrons ensemble entrer dans la démarche de chantiers propres initiée par la région Languedoc-Roussillon et la fédération régionale du bâtiment. Améliorer la propreté sur les chantiers et leurs abords, réduire les risques et nuisances touchant aux riverains, renforcer la prévention et la sécurité sur les chantiers et conforter l'image de la profession sont autant de thèmes liés à cette démarche, auxquels nous pouvons répondre avec force d'arguments.

C'est sur cette note positive de rapprochement de filières que je souhaite conclure cet éditorial.
Les entreprises de pompage ont aujourd'hui à disposition un outil d'expression efficace : les collèges régionaux.
C'est à travers ces collèges que nous avons pu et continuons de dialoguer intelligemment avec nos clients et néanmoins amis du béton prêt à l'emploi. ■

◆ **Alain Madrid**
Président du collège pompage Languedoc-Roussillon

Les présidents : Alain Dachary ↑ Jean-Paul Bontron ↗ Julio Martins ↑

Réunion nationale

Large tour d'horizon de la vie syndicale et renforcement de la certification Afnor de compétence

Pour la seconde fois de sa jeune histoire, le SNPB réunissait le 21 mars, ses adhérents en dehors de ses réunions statutaires, afin de faire le point de ses actions tant au niveau national que régional, et échanger avec l'AFNOR Certification, représentée par son directeur général adjoint Philippe Rabut, autour d'un projet d'évolution de la certification de compétence des formateurs de conducteurs de pompe à béton.

Le président Agostinho s'est félicité de la forte participation de la profession à cette réunion et de la présence de ses partenaires, signe de la reconnaissance du SNPB.

La vie des collèges a été largement abordée par les présidents régionaux, qui ont prouvé si cela était nécessaire, qu'elle était l'indispensable prolongement des actions conduites par le syndicat ; à noter que 8 collèges fonctionnent à ce jour.

Afin de faciliter le suivi de la charte depuis sa signature en décembre 2010, le comité de développement de la charte s'est réuni le 5 décembre 2011. Jean-Marie Modica a rappelé aux adhérents que, si de nombreuses avancées avaient pu être constatées en ce qui concerne les procédures de prises de commandes, le respect du droit de retrait ou l'amorçage à la barbotine, des progrès restaient néanmoins à réaliser en ce qui concerne l'accessibilité aux chantiers, le lavage des machines en fin d'opération de pompage etc...
Afin de pouvoir mesurer avec plus de précision l'influence de la charte, le comité de développement souhaite mettre en place des indicateurs, et a décidé de les analyser en pourcentage, en les faisant porter sur l'observation des conformités des commandes par rapport aux commandes totales et la conformité des commandes par rapport à la réalité du terrain. Et ce dans 4 villes tests : Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux.

En revenant sur le véritable succès des formations aux techniques du pompage des forces de vente du BPE, Jean-Marie Modica a voulu encourager les initiatives prises sur le terrain, et les prolonger par des sessions de découverte des matériels de pompage organisées par les professionnels du BPE et du pompage.
La formation qui a été délivrée par Ceficem sera maintenue à son catalogue. Les présidents de collèges BPE seront sollicités pour le faire savoir aux entreprises.
Puis, il a détaillé la stratégie promotionnelle 2012 du syndicat qui souhaite que soient organisées dans les régions quelques réunions de promotion autour d'un chantier spectaculaire (flèche de grande longueur) et d'un béton particulier (ex. BAP banché vertical), et fait part de la réflexion de la commission promotion visant à valoriser le respect des règles de sécurité et de prévention des

Michel Sollier ↗

Nelson Morgado ↗

Fernand Laborde (Ceficem) ↑

risques pour en faire des atouts auprès des donneurs d'ordre et des entreprises de mise en œuvre.

Michel Sollier : « Alors que le SNPB regroupe désormais 100 adhérents, il est apparu nécessaires au Conseil d'Administration de préciser les procédures d'adhésion »

Les demandes d'adhésions sont reçues dans les collèges. Au cours d'un entretien avec le futur adhérent, il sera vérifié que son entreprise respecte bien les procédures de commandes, les équipements de prévention des risques électriques, la formation des conducteurs de pompes à béton, l'amorçage de pompes à la barbotine et que son formateur est certifié Afnor ou susceptible de l'être.

Si le collège émet un avis favorable, la demande d'adhésion sera transmise au siège pour envoi à l'entreprise d'un dossier de recensement, d'un formulaire d'enquête annuelle dont le traitement confidentiel est garanti par le secret statistique de l'Unicem et d'une attestation d'adhésion au SNBP précisant : *« Je m'engage à en respecter les statuts et à suivre les recommandations que le SNPB a faites à ses adhérents dans la Charte du 10 décembre 2010 dont j'atteste avoir pris connaissance ».*

Ce n'est qu'à la réception du dossier complet d'adhésion, que la facture du droit d'entrée (300 €) et de la cotisation annuelle seront adressées ; l'adhésion ne devenant effective qu'après avis favorable du conseil d'administration et règlement du droit d'entrée.

La recommandation sur l'amélioration de la sécurité des pompes à béton est l'aboutissement d'un travail conduit immédiatement après que soit survenus deux accidents. Nelson Morgado insiste sur le fait qu'elle est le résultat d'une concertation constructive avec les constructeurs de machines et les producteurs de BPE. Le SNPB entend maintenant la diffuser largement auprès des adhérents du SNBPE, des syndicats des entreprises de mise en œuvre et souhaite qu'elle serve de point de départ à une recommandation de la CNAM TS.

C'est pour tenir compte de ces retours d'expérience que le SNPB a demandé à CEFICEM de faire évoluer son référentiel de formation portant sur la conduite en sécurité des pompes à béton. Fernand Laborde a insisté sur le fait que les formations délivrées portent sur l'ensemble des opérations de mise en œuvre des pompes à béton dans des conditions optimales de sécurité afin de réduire ou éliminer les risques d'accidents. Leur objectif est de délivrer un certificat « Conducteur de pompe à béton » attestant le suivi de la formation selon le programme validé par le SNPB.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de contrôler l'état des matériels et des équipements avant le départ et sur chantier, d'évaluer les risques liés à un chantier et y remédier le cas échéant, d'implanter le matériel et d'assurer un contrôle permanent des conditions de mise en œuvre en sécurité, de réaliser les opérations de pompage en sécurité et dans les règles de l'art et de réaliser le nettoyage des matériels et les opérations de fin de chantier.

SNPB / AFNOR Certification : 70 certifiés « formateur de conducteurs de pompes à béton » en 2 ans

Deux ans après le lancement de la certification de personnes « formateur de conducteurs de pompes à béton », le Syndicat National du Pompage du Béton (SNPB), réuni à Paris, le mercredi 21 mars 2012, a salué ses - déjà - 70 certifiés, et présenté à ses adhérents, en partenariat avec AFNOR Certification, les évolutions de la nouvelle certification de personnes, qui sera mise en place dès la fin 2012.

Phlippe Rabut et Séverine Michaux de l'Afnor ↑

En avril 2010, le SNPB, en partenariat avec AFNOR Certification avait lancé une certification de personnes dédiée au « formateur des conducteurs de pompes à béton ». Cette certification avait pour objectif, dans chaque entreprise de pompage de béton, de valider les compétences pédagogiques et professionnelles d'une personne référente en charge de la formation.

Avec la certification de personnes « formateur des conducteurs de pompes à béton », le SNPB poursuivait - au-delà de sa politique de formation - sa démarche de professionnalisation du métier de conducteur de pompe à béton avec l'objectif affiché de prévenir - le plus largement possible - les risques professionnels.

Mission réussie puisque, en à peine 2 ans, 70 conducteurs de pompes à béton ont été certifiés ! Et, dans la même période aucun accident électrique mortel n'a été à déplorer au sein de la profession.

En 2012, le SNPB a souhaité renforcer les procédures d'obtention et de maintien de la certification de personnes « Formateur de conducteurs de pompes à béton », et a demandé à AFNOR Certification de faire évoluer la certification actuelle de façon à permettre aux conducteurs de davantage anticiper et prévenir les risques professionnels.

Philippe Rabut, directeur général adjoint d'AFNOR Certification, qui s'est félicité de « l'opération vertueuse à plus d'un titre » que constitue la certification de personne mise en place par le SNPB, a présenté, mercredi 21 mars 2012, aux adhérents du syndicat les 3 grands axes d'évolution de la certification de personnes « formateur de conducteurs de pompes à béton », qui dès la fin de l'année 2012 prendra en compte l'ensemble des risques liés à l'activité professionnelle (et non plus les seuls risques électriques), évaluera les actions de suivi réalisées par le formateur certifié auprès de ses stagiaires-conducteurs de pompe à béton, de même que sa capacité d'analyse en situation réelle. ■

Pour conclure cette réunion, Olivier Apruzzese, président du SNBPE a remercié le SNPB pour la qualité de ses travaux et la richesse de ses débats, et noté « une très forte structuration de ses exigences syndicales qui permettront l'émergence de solutions techniques partagées par les adhérents du SNPB, ce qui ne manquera pas d'avoir une influence bénéfique sur les relations du SNPB avec ses partenaires au premier rang desquels le SNBPE qui a toujours accompagné le SNPB et continuera de le faire ». ■

◆ Benoist Thomas
Secrétaire général
SNBPE-SNPB

Formation Technique Pompage

Les premières formations techniques ayant obtenu un excellent impact auprès des professionnels des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, le collège BPE Normandie a demandé que des formations soient planifiées en Normandie.

Deux sessions ont été organisées en ce début d'année 2012, avec l'aide des adhérents régionaux du SNPB afin de mettre à disposition du matériel sur place.

Lors de la présentation technique de plusieurs thèmes, tels que l'organisation sur chantier, les types de matériel et surtout la sécurité, les 25 participants ont apprécié, et ont pris acte de l'ensemble des recommandations lors de l'installation chantier. Recommandations connues ou méconnues, ou omises en raison d'un délai d'éxécution trop rapide. ■

◆ **Agnès Meurot**
Déléguée SNBPE Nord

Vient de paraître

Guide SNBPE et SNPB 2012

Ce guide mis à jour chaque année contient les organigrammes et statuts, les budgets, les axes de travail des commissions et groupes de travail, ainsi que des informations pratiques.

Le commander au secrétariat du SNBPE ou à télécharger dans l'espace adhérent du site www.snbpe.org, rubrique "Documentation générale".

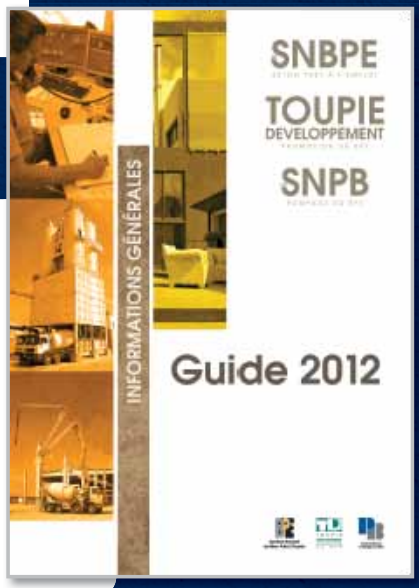

Mémo santé – Ciments et Bétons

Ce mémo publié par l'OPPBTP, le SNBPE, le SNPB et IRIS (Capeb) à l'attention des entreprises de mise en en œuvre vise à rappeler que l'utilisation répétée de matériaux contenant des produits irritants présente des risques sérieux pour la santé (brûlures, lésions, allergies...). Il rappelle donc la vigilance nécessaire lors de mise en œuvre du béton, et ce d'autant plus qu'il s'agit de risques dont les effets ne sont pas immédiats, mais différés.

Ce mémo peut être commandé auprès du secrétariat du SNBPE, et est également téléchargeable dans l'espace adhérent des sites www.snbpe.org et www.snpb.org.

Charte de bonnes pratiques pour la prévention des risques liés au déchargement de ciment vrac

Le SFIC, le SNBPE et le SNMI ont souhaité :

- S'informer mutuellement de tout accident ou incident grave se produisant sur les sites à l'occasion d'un déchargement de ciment, ainsi que des conséquences éventuelles et des mesures prises pour éviter qu'il ne se reproduise.
- Développer entre elles des relations d'échanges et de transparence propres à résoudre tout problème touchant à la sécurité lors des opérations de déchargement de ciment.
- Établir des échanges réguliers au plan national permettant de faire le point de l'avancement des engagements réciproques, et de définir les pistes d'amélioration permanente.
- Inciter leurs adhérents à respecter les engagements définis dans la charte.
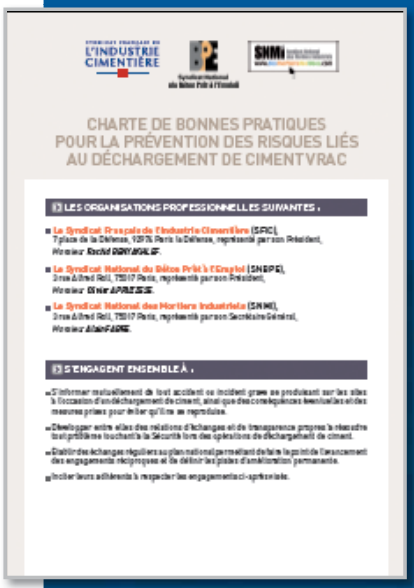
Les adhérents du SNBPE peuvent se procurer cette charte et ses annexes en la commandant auprès du secrétariat du syndicat ; ils sont également téléchargeables dans l'espace adhérent du site www.snbpe.org.